



Syndicat des Eaux et de Services Auxois Morvan

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapport relatif au Prix et
à la Qualité du Service Public (RPQS)
d'Assainissement Non Collectif (ANC)**

Exercice 2020

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1)Caractérisation technique du service	3
1.1)Organisation administrative du service.....	3
1.2)Mode de gestion du service.....	3
1.3)Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.4)Activité du service	4
1.5)Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indic. D302.0).....	4
2)Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	5
2.1)Fixation des tarifs en vigueur.....	5
2.2)Recettes d'exploitation	6
3)Indicateurs de performance.....	6
3.1)Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)	6

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

Le SPANC regroupe les 95 communes membres du SESAM. (liste en annexe 1). Ne figurent pas dans ce rapport les missions exercées en régie dans le cadre de prestations de services (CC du Montbardois).

Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : **12 354 habitants.**

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : **6 700 installations.**

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie depuis le 1^{er} janvier 2014.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Ce contrôle est assuré avec une périodicité de 10 ans.

Et à la demande du propriétaire :

l'entretien des installations (organisation de vidanges mutualisées),

les travaux de réalisation d'installation nouvelle,

les travaux de réhabilitation des installations (opérations groupées,

le traitement des matières de vidange.

Remarque :

Le SPANC ne réalise pas de travaux à proprement parler mais la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée.

1.4) *Activité du service*

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

<i>Prestations</i>		2019	2020
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	69	68
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	82	46
	Diagnostic de bon fonctionnement et entretien des installations existantes	426	320
TOTAL		517	434
Entretien des installations (vidanges et autres)		41	61
Travaux de réhabilitation (opération groupée)		72	67
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m3 traités)		105.5	154.5

1.5) *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indic. D302.0)*

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer- s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante ; la tarification tient compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'un cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le comité Syndical a fixé par délibération N° **63.2019-1728 du 15 décembre 2019**, les montants applicables pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 au 31/12/2020 sont les suivants :

SERVICE	COUT (HT) VL 01/01/2020
Service public pour les communes adhérentes du SESAM : L'ensemble des prestations (création et fonctionnement du SPANC, vente d'immeubles, contrôles de bonne exécution des travaux, contrôles de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation, tout dysfonctionnement ou conseils quels qu'ils soient en matière d'ANC,...)	18 €/an soit 9€ par semestre
Contrôle d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement	110 €
Contrôle d'installations nécessitant un contrôle plus régulier (comportant de l'électromécanique)	110 €
Nouveau contrôle en cas de refus ou de défaut de contact avec l'utilisateur	110 €
Nouveau contrôle 1 an après la vente	110 €
Commune extérieure au SESAM : Diagnostic de bon fonctionnement	130 €
Commune extérieure au SESAM : Diagnostic vente	150 €
Commune extérieure au SESAM : Dossier de conception/implantation/ réalisation	180 €
Commune extérieure au SESAM : Toute sollicitation nécessitant un déplacement (expertise, conflit de voisinage, ...) sans rapport	70 €

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Oui

Non

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes :	2019 (€)	2020 (€)
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	87 564.89	136 824.18
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée		
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien		
Régularisations sur les contrôles		
Entretien (vidange et autre)		
Travaux des installations et réhabilitations		
Traitement des matières de vidange		



3) Indicateurs de performance

3.1) Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2019	2020
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	2267	2380
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	5 289	5 308
Taux de conformité [%]	42.86%	44.83%

Le terme « conforme » est à nuancer : Les chiffres présentés dans ce tableau traitent des installations qui ne nuisent pas ou peu aux milieux aquatiques et à la salubrité publique.



Annexe 1 : Liste des 95 communes du SESAM

AISY SOUS THIL	JEUX-LES-BARD	SAINT-ANDEUX
ARNAY SOUS VITTEAUX	JUILLENAY	SAINTE COLOMBE EN AUXOIS
AVOSNES	JUILLY	SAINT-DIDIER
BARD-LES-EPOISSES	LA MOTTE-TERNANT	SAINT-EUPHRONE
BENOISEY	LA ROCHE-EN-BRENIL	SAINT-GERMAIN-DE-MODEON
BEURIZOT	LACOUR-D'ARCENAY	SAINT-HELIER
BOUSSEY	LANTILLY	SAINT-MESMIN
BRAIN	LE VAL LARREY	SAINT-THIBAULT
BRAUX	MAGNY-LA-VILLE	SEIGNY
BRIANNY	MARCELLOIS	SEMUR-EN-AUXOIS
CHAMP-D'OISEAU	MARCIGNY-SOUS-THIL	SINCEY-LES-ROUVRAY
CHAMPEAU-EN-MORVAN	MARCILLY-DRACY	SOUHEY
CHAMPRENAULT	MARIGNY-LE-CAHOUEY	SOUSSEY-SUR-BRIONNE
CHARIGNY	MASSINGY-LES-SEMUR	THOISY-LA-BERCHERE
CHARNY	MASSINGY-LES-VITTEAUX	THOREY-SOUS-CHARNY
CHASSEY	MILLERY	THOSTE
CHEVANNAY	MISSERY	TORCY-ET-POULIGNY
CLAMEREY	MOLPHEY	TOUTRY
CORROMBLES	MONTBERTHAULT	UNCEY-LE-FRANC
CORSAINT	MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY	VELOGNY
COURCELLES-FREMOY	MONTIGNY-SUR-ARMANCON	VESVRES
COURCELLES-LES-MONTBARD	MONTLAY-EN-AUXOIS	VIC-DE-CHASSENAY
COURCELLES-LES-SEMUR	MOUTIERS-SAINT-JEAN	VIC-SOUS-THIL
DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	NAN-SOUS-THIL	VIEUX-CHATEAU
DOMPIERRE-EN-MORVAN	NOIDAN	VILLARGOIX
EPOISSES	NORMIER	VILLARS-ET-VILLENOTTE
ERINGES	PONT-ET-MASSENE	VILLEBERNY
FONTANGY	POSANGES	VILLEFERRY
FORLEANS	PRECY SOUS THIL	VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY
GENAY	ROILLY	VILLY-EN-AUXOIS
GISSEY-LE-VIEIL	ROUVRAY	VITTEAUX
GRIGNON	SAFFRES	